

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2020**

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Tenue ce lundi, le premier (1<sup>er</sup>) juin 2020 à 20h00 par voie de visioconférence par Messenger.

Sont présents à cette visioconférence par visioconférence :

Monsieur maire	Magella Roussel
Messieurs les conseillers suivant :	Hugo Béland Yann-Érick Pelletier Jasmin Couturier
Mesdames les conseillères suivantes :	Myriam St-Laurent Josée Martin

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence par Messenger au Centre Lepageois : Madame Tammy Caron, directrice générale et sec.-trés. et Mario Pouliot employé est également présent.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur toute le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours;

**CONSIDÉRANT** le décret subséquent qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide de moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**1.** **2020-108**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Myriam St-Laurent, appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu unanimité des membres du conseil présents :

Que la présente séance sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie électronique par vidéoconférence Messenger et de l'enregistrement de la séance en audio suite à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 et que l'enregistrement est mis sur le site internet de la municipalité.

**2.** **2020-109**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.  
Il est proposé par Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité l'ordre du jour présenté.

**3.**

**LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux de la séance du 4 et 19 mai 2020 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2020**

**2020-110** Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance du 4 mai 2020 tels que présentés.

**2020-111** Il est proposé par Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance du 19 mai 2020 tels que présentés.

**4.** **ACCEPTATION DES COMPTES**  
ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du mois.

**2020-112** Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier, appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

**LISTE DES COMPTES**  
**Période 5**

9167-6858 QUÉBEC INC.	PIERRE 0-1/2 3X	900	C2001995	784,50
ANGÉLINE ANCTIL	conciergerie et parterre	mai 2020	C2001996	120,00
BELL MOBILITÉ INC	CELL VOIRIE	MAI 2020	L2000042	19,49
TECHNOLOGIES BIONEST INC.	entretien bionest	sv287052	C2001997	1 448,70
BOUFFARD SANITAIRE INC.	COLLECTE MARS	145807	C2001998	2 416,15
	2020			
BOUFFARD SANITAIRE INC.	collecte mai 2020	150619	C2001998	2 416,15
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	ABSORBANT	699642	C2001999	16,04
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	ASPHALTE FROIDE	FCL0030254	C2002000	57,38
	5PQT			
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	CADENAS O USÉES	FCK0309299	C2002000	16,64
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	HERBISIDE CLEP	FCJ0115289	C2002000	24,12
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	ENGRAIS FLEUR	FCI093468	C2002000	72,39
CLÉMENT LÉVESQUE ET FILLES	PELOUSE TECQ	97221	C2002001	259,84
	PROJET9070-008			
DICKNER INC.	FER PLAT	31066144	C2002002	2,51
DICKNER INC.	GOUPILLE	31066911	C2002002	2,28
	TRACTEUR			
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	licence médaille chien	341033	C2002003	155,22
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	ren maj 1-06-20au1-06-21	340857	C2002003	159,29
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS MUTATION	202000945880	C2002004	5,00
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. LUMIÈRE	649602130205	L2000043	138,21
	RUE			
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC. 2445, RUE	633402174426	L2000044	87,90
	PRINCIPALE			
DÉPANNEUR IRVING	essence diesel mai	355242	C2002005	240,01
	2020			
MACHINERIE JNG THÉRIALULT INC.	acaht gratte walco	4858	M0201994	862,31
LES SERVICES KOPILAB	CONTRAT SERVICE	262787	L2000045	101,21
LABORATOIRE BSL	analyse eau	078131	C2002006	95,82
MRC DE LA MITIS	LICENCE ULOGIK	37163	C2002007	6,72
	AVRIL 2020			
MRC DE LA MITIS	SERVITHECH MAJ	37148	C2002007	2 001,62
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	remise fed mai 2020	mai 2020	L2000046	652,50
REVENU QUÉBEC	remise prov mai 2020	mai 2020	L2000047	1 797,95
RREMQ	RREMQ MAI 2020	mai 2020	L2000048	262,16
ULTRAMAR	huile chauff.	10353417	C2002008	668,44
	1201.2L/0.4840\$L			
VISA AFFAIRES DESJARDINS	média poste	2020-05-07	L2000049	29,18
VISA AFFAIRES DESJARDINS	DON LA RUCHE	2020-01	L2000049	500,00

15 419.73 \$

**BILAN DU MOIS**

Salaires nets : 4 employés	5 583.54\$
<b>Total des factures :</b>	<b>15 419.73\$</b>
Totaux salaires et compte du mois :	21 003.27\$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	4 450.91\$

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2020**

Salaires payés : 5 583.54\$  
**Reste à payer : 10 968.82\$**

5. 2020

**RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS**

Lecture du rapport « Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019 et de l'auditeur indépendant ».

6. 2020-113

**AUTORISATION DE PAIEMENT TRANSPORT STE-ANGÈLE INC.  
6<sup>E</sup> VERSEMENT ENTRETIEN CHEMIN D'HIVER**

Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture #47249 à Transport Ste-Angèle inc. pour le 6<sup>e</sup> versement pour l'entretien des chemins d'hiver 2019-2020 au montant de 26 444.25\$ taxe incluse.

7. 2020-114

**AUTORISATION DE PAIEMENT-MRC DE LA MITIS-2<sup>E</sup> VERSEMENT**

Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 36921 pour le 2<sup>e</sup> versement de la quote-part à la MRC de la Mitis au montant de 31 292.49\$.

8. 2020-115

**AUTORISATION DE PAIEMENT- 1<sup>ER</sup> VERSEMENT SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement du 1<sup>er</sup> versement pour la Sûreté du Québec pour la facture 102532 au montant de 19 113\$.

9. 2020-116

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL-CORRECTION DE LA COURBE-4<sup>E</sup> RANG  
QUEST**

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Joseph-de-Lepage a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de la Mitis a obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Joseph-de-Lepage désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Joseph-de-Lepage choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ✓ l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Monsieur Hugo Béland, appuyée par Monsieur Yann-Érick Pelletier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

10. 2020-117

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL-AIRRL-RÉFECTION DE LA ROUTE  
HARTON ET 6<sup>E</sup> RANG**

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Joseph-de-Lepage a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Joseph-de-Lepage désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2020**

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Joseph-de-Lepage s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Joseph-de-Lepage choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ✓ l'estimation détaillée du coût des travaux ;  
l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;  
le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Madame Josée Martin, appuyée par Madame Myriam St-Laurent, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**11. 2020-118**

**PLANIFICATION DE TRAVAUX**

Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte la planification des travaux de profilage de fossé pour l'année 2020 :

Reprofilage des talus dans la rue Roy environ sur 640 pieds entre 2123 au 2127;  
Ainsi que dans le 5<sup>e</sup> rang Est, environ 903 pieds côté droit et 882 pieds côté gauche et aussi dans le 5<sup>e</sup> rang Ouest environ 500-600 pieds;  
Aller en appel d'offres de scellement de fissures en regrouper.

**12. 2020-119**

**RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE LA CPTAQ POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE**

Considérant	La demande d'autorisation à la CPTAQ reçue à la municipalité le 15 avril 2020 pour le renouvellement de l'autorisation pour l'exploitation d'une carrière sur les lots 4 371 800, 4 371 801, 4 371 314 et 4 371 897
Considérant	Les autorisations précédentes portant sur le même objet (dossiers 367349 et 314760)
Considérant	Le rapport agronomique daté du 4 mars 2020
Considérant que	Le règlement de zonage autorise les usages de la classe « extraction » et plus spécifiquement les carrières dans cette zone
Considérant	La présence de résidence à moins de 600 mètres des limites de la zone d'exploitation de la carrière
Considérant	L'aménagement d'un mur anti-bruit à la limite nord de la carrière
Considérant que	Le règlement sur les carrières et sablières contient des mesures d'exception qui permettent de réduire les distances séparatrices sur dépôt d'études démontrant le respect des normes de bruit
Considérant	Le certificat d'autorisation du ministère de l'environnement émis pour une durée de 10 ans à compter du 22 juin 2018
Considérant	Le faible potentiel agricole de la superficie visée, notamment en raison de son relief et de la faible épaisseur des sols
Considérant	Que le projet impose des contraintes à la culture du sol pour la parcelle située au nord-ouest de la carrière, sur une partie des lots 4 371 800, 4 371 801 et 5 523 979 du Cadastre du Québec en raison de la projection de cailloux lors du dynamitage,
Considérant que	Les redevances payables à la municipalité sont insuffisantes pour couvrir les frais de réparation et d'entretien des chemins dégradés par le passage des camions;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Hugo Béland, appuyé par Madame Josée Martin et résolu de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de ne pas autoriser le renouvellement de l'exploitation de la carrière sur les lots 4 371 800, 4 371 801, 4 371 314 et 4 371 897 tel que demandé.

**13. 2020-120**

**BALISE LIMITE DE VITESSE ET DOS D'ÂNE**

Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à l'achat de 4 dos d'âne à 112.59\$ et une balise à 50 km à 300.39\$ et panneaux de signalisation.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2020**

14. 2020-121

**MARQUAGE ROUTIER**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder au marquage routier de la ligne jaune pour 16.53km environ avec l'entreprise Multi-Lignes de l'Est au montant de 3 464.93\$.

15. 2020-122

**ENSEIGNE BIENVENUE – ENTRÉE SUD**

Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'aller de l'avant dans la confection d'une enseigne de Bienvenue à l'entrée Sud avec Alyson Design & Multimédia au montant de 4030\$ avant taxe avec base de ciment.

16. 2020-123

**ENSEIGNE BIENVENUE-COIN ROUTE 132 ET 4<sup>E</sup> RANG EST**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage la réinstallation de l'enseigne du coin et 4<sup>e</sup> rang Est à le mettre dans une base de ciment, sans payé les frais de démantèlement.

17. 2020-124

**DEMANDE À LA MRC-FONDS PM-150 AMÉNAGEMENT CLÔTURE/  
DÉVELOPPEMENT PARC DERRIÈRE LE CENTRE LEPAGEOIS ET TERRAIN SOCCER**

Considérant que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage désire améliorer ses infrastructures sportives et sociales sur son territoire;

Considérant que nous voulons aménager un emplacement délimité et sécuritaire derrière le centre Lepageois avec l'installation de clôture;

Considérant que nous avons un espace pour aménager un terrain de soccer sur le terrain de la salle municipale et qu'il y a déjà des buts de soccer d'installés à cet endroit et qu'il serait sécuritaire d'y aménager une clôture pour la sécurité des joueurs, considérant qu'il y a une pente descendante vers un ruisseau;

Considérant que la municipalité veut promouvoir la pratique du sport et de profiter des espaces aménager pour eux sur notre territoire;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage demande à la MRC de la Mitis de lui verser une aide financière de 11 800\$ dans le cadre du Fonds PM 150 afin d'y aménager les clôtures.

18. 2020-125

**RECONNAISSANCE DES ÉLÈVES DU MISTRAL 2019-2020**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Hugo Béland et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'offrir un montant de 50\$ à la reconnaissance des élèves du Mistral 2019-2020.

19. 2020-126

**CESSION D'UN DROIT D'USAGE ALIÉNABLE POUR RÉGLER UN EMPIÈTEMENT  
MINEUR AU 260, 4<sup>E</sup> RANG OUEST -ACCEPTATION**

Considérant	Que la demande vise à régulariser un empiètement d'une galerie recouverte d'une toiture (véranda) de 1.36 mètre par 6.40 mètres sur l'emprise du chemin du 4 <sup>e</sup> rang Ouest;
Considérant	Que cette demande ne semble pas représenter un risque pour le développement du secteur ou de la rue;
Considérant	Que la maison a été implantée à cet endroit en 1969, soit avant l'entrée en vigueur des premiers règlements d'urbanisme;
Considérant	Considérant que l'emprise du chemin a été élargie suivant une transaction en 1970;
Pour ces motifs	Proposé par Monsieur Hugo Béland Appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier Et résolu D'accorder la cession d'un droit d'usage aliénable pour régler l'empiètement, sur le lot 4 680 578, de 1,35 mètre par 6,40 mètres de la galerie couverte (galerie avec toiture soutenue par des poteaux) de la résidence située au 260, 4 <sup>e</sup> Rang Ouest et d'autoriser M. Magella Roussel, maire et Mme Tammy Caron, directrice générale, à signer les documents relatifs à la présente session de droit d'usage aliénable, pour et au nom de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage, les frais étant à la charge du propriétaire de l'immeuble en question.

20. 2020

**CAMP DE JOUR 2020**  
**reporter**

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2020**

**21. AFFAIRES NOUVELLES :**

**A) AMÉNAGEMENT CLÔTURE**

**2020-127**

Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'aller de l'avant avec le projet des clôtures pour l'aménagement des espaces, et octroie le contrat à CM. Clôture inc. pour 5157.07\$ avant tx pour le terrain de soccer et de 5331.22\$ avant tx pour la clôture en arrière du centre Lepageois, les fonds sont pris avec le PM-150.

**22.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Séance tenue à huis clos- COVID-19**

**23. 2020-128**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Hugo Béland, déclare la clôture de l'assemblée à 20h35.

\_\_\_\_\_  
**Magella Roussel, maire**

\_\_\_\_\_  
**Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés. DMA**

**Approbation des résolutions**

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020, tenue à la salle du conseil du Centre Lepageois, 70, rue de la Rivière, à 20h00, par visioconférence Messenger et enregistrement audio.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : \_\_\_\_\_, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Magella Roussel, maire